

Cabine de téléconsultation médicale

Afin de faciliter l'accès à la santé, la Ville met à disposition des habitants une cabine de téléconsultation à la MELC.



La cabine de téléconsultation s'adresse aux patients sans médecin traitant ou à ceux dont le médecin traitant n'est pas disponible dans un délai compatible avec leur état de santé.

Simple d'utilisation, une cabine de téléconsultation comporte un fauteuil muni d'instruments de mesure et un système de visioconférence pour interagir à distance avec un médecin d'Île-de-France.

Elle est ouverte aux horaires d'ouverture de la MELC.

Concrètement, comment ça se passe ?

Une fois installé dans le fauteuil, le patient interagit en ligne avec un professionnel de santé. Pendant l'examen clinique, le médecin téléconsultant dirige son patient pour qu'il effectue lui-même son contrôle médical (prise de tension, auscultation cardiaque, etc.). Ensuite, le médecin établit un diagnostic et transmet (si nécessaire) une ordonnance, imprimée directement dans la cabine.

La téléconsultation se déroule en 4 étapes :

Etape 1

- Si vous souhaitez consulter un médecin généraliste vous n'avez pas besoin de prendre rendez-vous en amont. Il vous suffit de vous rendre directement au sein de la télécabine. Le délai d'attente pour être mis en relation avec un médecin généraliste est d'environ 15 min.
- Si vous souhaitez prendre rendez-vous avec un spécialiste, il faut contacter l'accueil de l'Hôtel de Ville ou de la MELC afin de prendre rendez-vous.

Etape 1

- Je me rends à la cabine de téléconsultation située à la MELC,
- Je pense à me munir de ma carte Vitale et si j'ai pris rendez-vous, du code de rendez-vous fourni lors de la réservation,
- Sur place, je suis accueilli par le référent de la cabine.
Remarque : la téléconsultation se déroule uniquement avec le médecin en visioconférence.

Etape 3

- La cabine de téléconsultation est équipée d'instruments de mesure permettant au médecin à distance de réaliser un examen clinique,
- Le médecin téléconsultant échange avec moi sur mes symptômes et me guide dans la

manipulation des instruments pour établir un diagnostic,

- À la fin de la consultation, le médecin procède à la télétransmission de l'acte et déclenche le prélèvement (0 à 30€), puis je récupère le compte-rendu de mon examen et mon ordonnance (si besoin) imprimés directement dans la cabine,
- La consultation est prise en charge par l'Assurance Maladie et par votre Mutuelle dans les conditions définies par la réglementation.

À noter : le remboursement de la part mutuelle se fera automatiquement à condition que celle-ci soit bien rattachée à la Carte Vitale sur le site ameli.fr.

Etape 4

- Avant de partir, je pense à désinfecter la télécabine

Infos pratiques

[A la MELC](#)

64 boulevard des Chasseurs

Ouverte aux horaires d'ouverture de la [MELC](#)

Liens utiles

[Comment ça marche ?](#)